

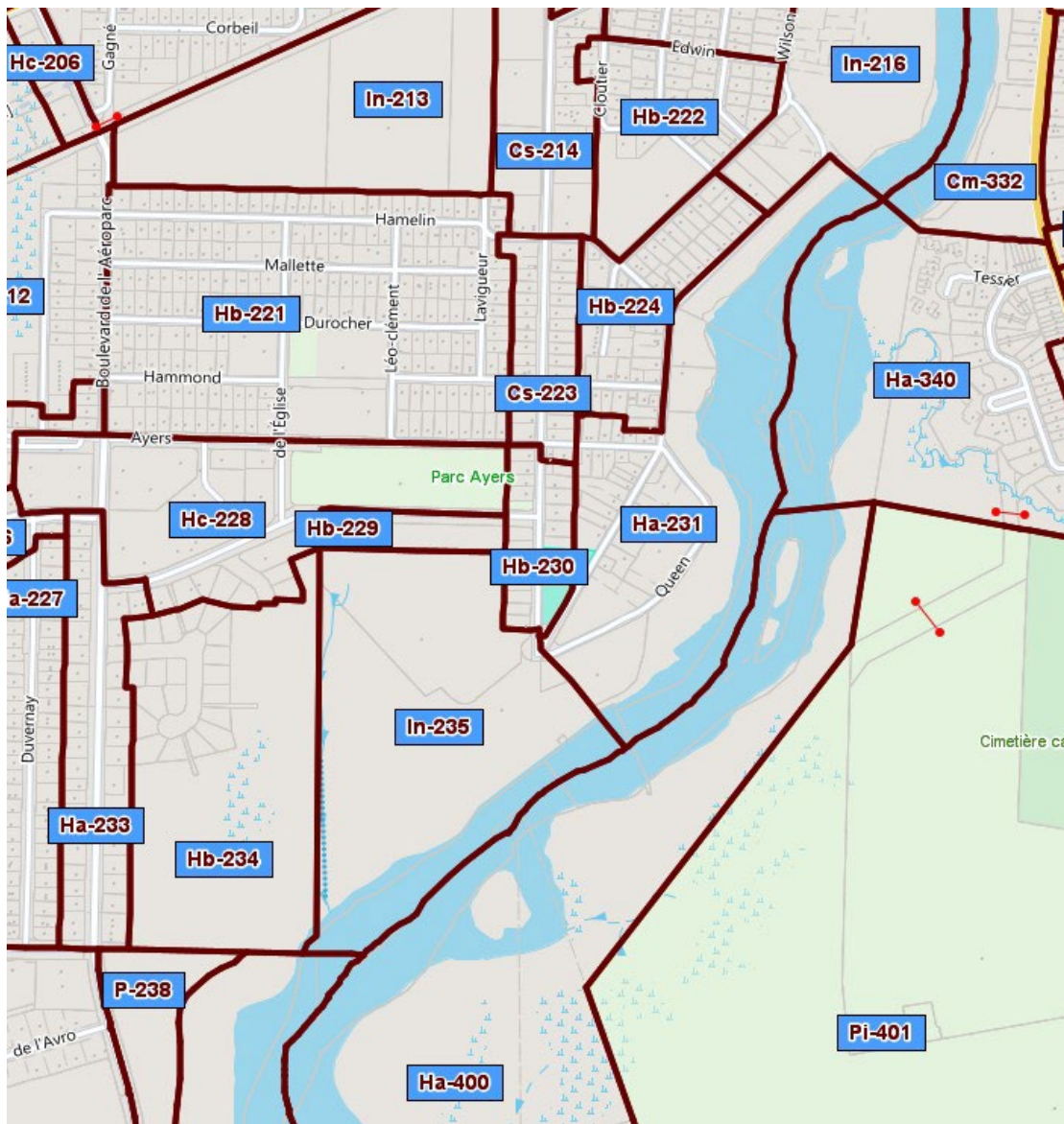
Consultation publique

Aux personnes intéressées par le projet de résolution numéro 177-05-2026 concernant une demande en vertu du Règlement numéro 2015-768 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, a adopté le projet de résolution intitulé : « **Adoption du premier projet de résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI – zones Hb-230 et Ha-231 – lots 6 481 269, 6 481 270, 6 481 271, 6 481 272 et 6 481 273 du cadastre du Québec – Avenue Hamford** » et tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 26 mai 2026 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil de la MRC d'Argenteuil située au 430, rue Grace à Lachute.

Ce projet vise la construction de deux bâtiments multifamiliaux de deux étages et demi. L'un des bâtiments comportera 20 unités d'habitation et le second bâtiment aura un total de 6 unités d'habitation.

Les limites des zones Hb-230 et Ha-231 sont indiquées sur la carte ci-dessous :



Le projet contrevient aux éléments suivants :

Les projets intégrés résidentiels ne sont pas autorisés dans la zone Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;

Un bâtiment multifamilial de 20 logements est prévu, alors que le maximum de logement dans un bâtiment multifamilial est de 4, tel que prévu à la grille Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;

Un bâtiment multifamilial de 6 logements est prévu, alors que le maximum de logement dans un bâtiment multifamilial est de 4, tel que prévu à la grille Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;

Bâtiment numéro 1 :

- Une marge arrière de 3,65 mètres, au lieu d'une marge arrière minimale de 7,50 mètres, tel que prévu à la grille Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
- Une hauteur de 10,25 mètres, au lieu d'une hauteur maximale de 10 mètres, tel que prévu à la grille Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
- Une hauteur de 2,5 étages, au lieu d'une hauteur maximale de 2 étages, tel que prévu à la grille Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
- Deux studios d'une superficie de 37,16 mètres carrés, au lieu d'une superficie minimale de 45 mètres carrés, tel que prévu à la grille Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;

Bâtiment numéro 2 :

- Une marge avant quant à l'avenue Hamford de 2,20 mètres, au lieu d'une marge avant minimale de 4,50 mètres, tel que prévu à la grille Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
- Une hauteur de 2,5 étages, au lieu d'une hauteur maximale de 2 étages, tel que prévu à la grille Hb-230 du Règlement de zonage numéro 2013-739;

Des aménagements paysagers sont prévus dans le triangle de visibilité, au lieu de laisser le triangle de visibilité libre de tout obstacle d'une hauteur supérieure à 90 cm, tel que prévu à l'article 6.1.11 du Règlement de zonage numéro 2013-739;

Deux allées bidirectionnelles de 6,10 mètres de largeur, au lieu d'une largeur minimale de 7 mètres, tel que prévu à l'article 9.1.3 du Règlement de zonage numéro 2013-739;

Aucun cercle de virage, au lieu d'un cercle de virage d'un diamètre minimal de 5 mètres, tel que prévu à l'article 9.1.3 du Règlement de zonage numéro 2013-739.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de résolution numéro 177-05-2026 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution, y compris un plan à l'échelle des zones concernées et des zones contiguës, est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, durant les heures d'ouverture.

Le 11 mai 2026
(U-2026.23)

Me Lynda-Ann Murray, greffière

The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development resolution. For further information : 450 562-3781, extension 7211.

